

## Consulter son médecin de famille ou se rendre aux urgences ?

*Par Katia de La Baume, Infirmière Bachelor, responsable communication Fédération suisse des patients Fribourg/Suisse occidentale*

**Je suis mère d'un garçon de 12 ans et depuis quelques jours, il a une douleur à la cheville probablement suite à un entraînement de foot. Il marche normalement mais a de la peine à courir vite, ce qui le gêne pour ses activités sportives. Je souhaiterais évidemment qu'il se remette le plus vite possible. Quelle est la meilleure façon de procéder pour qu'il soit rapidement et efficacement pris en charge : consulter notre médecin de famille, se rendre aux urgences ou consulter directement un médecin orthopédiste ?**

Pour toute demande de consultation médicale depuis le domicile, la première étape est d'évaluer le degré d'urgence. Cette étape est importante car elle permet de mieux orienter la demande. Pour cela vous pouvez utiliser quelques critères:

- Le pronostic vital : est-ce que la vie semble en danger ?
- L'état d'éveil: la personne semble-t-elle confuse, désorientée, somnolente, voire inconsciente ?
- La douleur : quelle est son intensité ? est-t-elle intermittente ? empêche-t-elle la personne de dormir, de fonctionner dans l'immédiat et au quotidien ?
- La température corporelle.
- L'inquiétude de la personne et de l'entourage.

Se rendre aux urgences est souvent un réflexe adopté à tort car une représentation populaire est que les urgences vont traiter votre situation en priorité. Or de loin s'en faut ! **Lorsqu'un patient arrive aux urgences il est classé en priorité selon l'engagement du pronostic vital et non selon l'ordre d'arrivée.** Une douleur extrême peut souvent être un second critère. L'évaluation est généralement réalisée par une/un infirmière/infirmier spécialisé. Si la durée d'attente est importante des antalgiques (anti-douleurs) sont parfois donnés pour diminuer la douleur pendant le temps d'attente.

Par exemple dans le cas de votre fils, son cas ne serait probablement pas dans le haut de la liste d'attente. Il vaudrait mieux contacter son médecin traitant (médecin de famille ou pédiatre) qui lui fixera un rendez-vous au plus vite. Il peut aussi vous indiquer par téléphone ce que vous pouvez lui donner comme médicaments en attendant de le consulter (antalgique, anti-inflammatoires).

Consulter un spécialiste n'est pas non plus recommandé car c'est le médecin généraliste qui évaluera s'il faut consulter un spécialiste et lequel. D'autant plus que dans le cas où votre assurance est conclue avec une option « médecin de famille », la consultation du spécialiste ne sera pas prise en charge si vous ne passez pas par le médecin traitant.

Pour résumé voici les étapes à suivre :

- Evaluation de la situation;
- S'adresser au médecin de famille ou pédiatre pour lui demander son avis et prendre un rendez-vous ;

- Le soir ou pendant les week-ends et jours fériés, téléphoner au médecin de garde, qui donne volontiers un avis par téléphone ; pour trouver le numéro du médecin de garde, appeler le médecin traitant qui aura probablement laissé sur son répondeur un numéro de téléphone pour le médecin de garde de la région; sinon voir sur [www.planetesante.ch](http://www.planetesante.ch);
- En cas de doute, vous pouvez aussi appeler les urgences de votre région ;
- En cas d'urgence vitale téléphoner au 144 ou se rendre directement aux urgences.

2 avril 2013